



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi septième (7^e) jour du mois de décembre deux mille vingt à 19h30, par visioconférence, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et en vertu du décret ministériel numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique et afin d'éviter toutes possibilités de contamination, la séance a lieu exceptionnellement à huis clos.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Isabelle Laurent, conseillère # 3
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Josée Lamothe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
4. Démission du conseiller Louis Matteau
5. Correspondance
6. Dépôt Calendrier des séances du conseil 2021
7. Formation des comités 2021
8. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
9. Première période de questions
10. VOIRIE MUNICIPALE :
 - 10.1 Borne sèche du 1^{er} rang
 - 10.2 Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
11. URBANISME
 - 11.1 Rapport des permis émis
 - 11.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme
12. RÈGLEMENT ET POLITIQUE
 - 12.1 ADOPTION du règlement numéro RM 410-3 abrogeant le règlement numéro RM 410-2 sur le contrôle des animaux

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

- 12.2 ADOPTION du règlement numéro 311.042020 abrogeant le règlement 311.032017 (concernant un règlement d'emprunt non-utilisé)
13. TRÉSORERIE
- 13.1. Dépense à approuver
 - 13.2. Comptes à payer
 - 13.3. Virements budgétaires
 - 13.4. Affectation du surplus de fonctionnement pour l'entretien des cours d'eau
 - 13.5. Transfert d'un montant du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues au surplus pour le garage
 - 13.6. Autorisation de paiement des salaires des élus municipaux
14. SERVICES PUBLICS
- 14.1 Entente pour le service de collectes et de transport des matières résiduelles
 - 14.2 Collecte de recyclage supplémentaire le 31 décembre
 - 14.3 Avis de non-conformité compostage le 20 novembre
15. SÉCURITÉ CIVILE
- 15.1 Coûts du service de la Sureté du Québec 2021
16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
17. ADMINISTRATION
- 17.1 Contrat adjointe à la direction
18. Deuxième période de questions
19. AFFAIRES DIVERSES
- 19.1 Demande d'aide financière Oasis Santé mentale
 - 19.2 Demande d'aide financière CABBE – La Guignolée
 - 19.3 Demande d'aide financière Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers
 - 19.4 Demande d'aide financière Fondation Lévesque-Craighead
 - 19.5 Maison de la Famille : demande d'appui au Pacte Brome-Missisquoi
 - 19.6 Noël des enfants
 - 19.7 Collecte de sapins naturels après les Fêtes
 - 19.8 Calendrier de l'Avent Brome-Missisquoi
20. Clôture (ajournement) de la session ordinaire.

1. **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2020.12252

2. **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 7 décembre 2020 soit approuvé en laissant le point 18. *Affaires diverses* ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

2020.12253

3. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

2020.12254

4. DÉMISSION DE LOUIS MATTEAU

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission de M. Louis Matteau au siège #4 en date du 18 novembre;

ATTENDU QUE les prochaines élections générales municipales auront lieu le 7 novembre 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 337 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités lorsque qu'un poste de conseiller devient vacant moins de douze (12) mois avant le jour des élections générales municipales, le conseil peut choisir de tenir ou non une élection partielle;

ATTENDU QUE M. Louis Matteau était nommé maire suppléant pour les mois d'avril et d'octobre et qu'il doit être remplacé;

ATTENDU QUE M. Louis Matteau était nommé sur les comités suivants et qu'il doit être remplacé:

- consultatif d'urbanisme
- incendies
- communications et pacte rural
- services de santé et protection civile

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la démission de M. Louis Matteau et décide de ne pas tenir d'élection partielle pour remplacer le poste laissé vacant;

QUE le conseil nomme les personnes suivantes aux postes suivants pour le mois de décembre 2020 :

Poste/rôle	Personne nommée
Comité consultatif d'urbanisme	André Choinière
Comité incendies	Sonya Lapointe
Comité communications et pacte rural	Isabelle Laurent
Comité services de santé et protection civile	Ghislain Quintal

QUE le conseil reporte la décision de remplacer M. Matteau en tant que maire suppléant au point 7.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

2020.12255

6. DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CES MOTIFS :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour 2021, qui se tiendront au *Centre Communautaire Albert-Santerra* ou en visioconférence si les règles sanitaires de la Santé publique l'exigent et qui débuteront à 19h30, à savoir :

Lundi 11 janvier 2021	Lundi 1 février 2021	Lundi 1 mars 2021
Lundi 12 avril 2021	Lundi 3 mai 2021	Lundi 7 juin 2021
Lundi 5 juillet 2021	Lundi 9 août 2021	Lundi 13 septembre 2021
Lundi 4 octobre 2021	Lundi 1 novembre 2021	Lundi 6 décembre 2021

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

7. FORMATION DES COMITÉS 2021

Point reporté

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VOIRIE MUNICIPALE

2020.12256

10.1 Borne sèche du 1^{er} rang

ATTENDU QUE le plongeur embauché, M. Cook, n'a constaté aucun problème à l'extérieur de l'embouchure du tuyau dans l'étang, son grillage, sa profondeur par rapport au fond et aucun affaissement des parois de l'étang;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire appel à la Ville de Bedford pour inspecter le tuyau souterrain avec une caméra, entre l'entrée de la borne et jusqu'à son embouchure dans l'étang pour voir s'il serait percé, affaissé ou autre et ce, pour une somme maximale de 300\$.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2020.12257

10.2 Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge approuve les dépenses d'un montant de 195 861\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

11. URBANISME

11.1 Rapport des permis émis

La présidente présente la liste des permis émis en novembre 2020.

2020.12258

11.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport émis par le comité consultatif en urbanisme le 2 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine les décisions du comité consultatif en urbanisme et autorise les demandes déposées sans restriction supplémentaire;

QUE le rapport du Comité consultatif en urbanisme soit considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit;

ADOPTÉE

12. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

2020.12259

12.1 ADOPTION du règlement numéro RM 410-3 abrogeant le règlement numéro RM 410-2 sur le contrôle des animaux

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles dispositions de la loi ont été émises par le gouvernement provincial pour contrôler notamment, les chiens dangereux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi a travaillé sur la révision du règlement sur le contrôle des animaux applicable à l'ensemble des Municipalités couvertes par les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 5 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le conseil adopte le règlement RM 410-3 sur le contrôle des animaux, lequel abroge le règlement RM410-2 adopté le 7 août 2017.

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

2020.12260

12.2 ADOPTION du règlement numéro 311.042020 abrogeant le règlement 311.032017

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1061 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'abroger le règlement 311.032017, puisque l'objet n'a pas été réalisé étant donné que le projet a été modifié et que ce dernier a requis un nouveau règlement d'emprunt, lequel a été approuvé et est en vigueur ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 311.042020 ;

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

13. TRÉSORERIE

2020.12261

13.1 Dépense à approuver

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement pour le compte suivant :

Fournisseur	Montant	Description
Allfett Solutions	7000.00\$	Système de guidage par laser

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2020.12262

13.2 Comptes à payer

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements ;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

13.3 Virement budgétaires

2020.12263

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des virements nécessaires aux fins de saine gestion financière ;

VIREMENT BUDGÉTAIRES 7 DÉCEMBRE 2020				
Catégorie de dépenses	Numéro de	Description	Débit	Crédit
Comptes en déficit				
Administration	0219000970	subvention aux OSBL	147,39 \$	
Administration	0213000414	Administration et Informatique	2 679,54 \$	
Administration	0213000527	Entretien et réparation ameublement	415,75 \$	
Administration	0213000670	Fourniture de bureau, imprimés et livres	1 415,73 \$	
Administration	0213002454	Service de formation adm. Générale	266,67 \$	
Administration	0219000999	Charges relatives à la COVID	1 676,22 \$	
Administration TOTAL			6 601,30 \$	
Comptes en surplus				
Administration	0214000140	Rémunération régulière (Greffe)		2 832,61 \$
Sécurité publique	0229000419	Vétérinaire- Euthanasie		2 468,69 \$
Administration	0214000670	Fourniture de bureau, imprimés et livres		1 300,00 \$
Administration TOTAL				6 601,30 \$
Comptes en déficit				
Transport	0232000331	Téléphonie garage	176,24 \$	
Transport	0232000339	Contrat système d'alarme garage	229,92 \$	
Transport	0232000643	Petits outils et accessoires	1 175,00 \$	
Transport	0232000526	Voirie- entretien rétro-excavatrice	127,12 \$	
Transport	0232002521	Entretien et réparation balayage des rues	59,19 \$	
Transport	0234000521	Entretien et réparation réseau d'éclairage	573,11 \$	
Transport TOTAL			2 340,58 \$	
Comptes en surplus				
Transport	0232000411	Service scientifique et de génie		2 340,58 \$
Transport TOTAL				2 340,58 \$
Comptes en déficit				
Hygiène du milieu	0245120446	Élimination - matières résiduelles	680,50 \$	
Hygiène du milieu	0245212446	Traitement du recyclage	782,41 \$	
TOTAL			1 462,91 \$	
Comptes en surplus				
Loisirs et culture	0270001970	Subventions aux organismes de loisirs		1 462,91 \$
Comptes en déficit				
Aménagement	0261000670	Fourniture de bureau, imprimés et livres	196,40 \$	
Loisirs et culture TOTAL			196,40 \$	
Comptes en surplus				
Loisirs et culture	0270001970	Subventions aux organismes de loisirs		196,40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des virements budgétaires.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2020.12264

13.4 Affectation du surplus de fonctionnement pour l'entretien des cours d'eau

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'affectation de quarante-cinq mille sept cent dix-huit dollars et six cents (45 718.06\$) soit l'équivalent du revenu de taxation pour l'entretien des cours d'eau 2020, non dépensé durant l'année 2020. Le montant sera affecté au fond pour l'entretien des cours d'eau.

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

2020.12265

13.5 Transfert d'un montant du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues au surplus pour le garage

ATTENDU QUE le coût initial du camion 10 roues (incluant 50% de la TVQ) s'élevait à 277 033.45\$ et que la dette s'est réellement élevée à 274 966.00\$;

ATTENDU QU'UN montant de 2 067.45\$ du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues ne servira pas à cette fin et devient disponible ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le transfert de 2 067.45\$ du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues vers le surplus affecté au garage ;

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

2020.12266

13.6 Autorisation de paiement de la rémunération des élus

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement des salaires des élus municipaux.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

14 SERVICES PUBLICS

2020.12267

14.1 Entente pour le service de collectes et de transport des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité avait une entente avec la Ville de Bedford et que celle-ci a les ressources nécessaires pour offrir les services de collecte et de transport des matières résiduelles à d'autres municipalités, tels que souhaités par le conseil ;

ATTENDU QUE les municipalités, parties à l'entente, désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative à la main d'œuvre, l'outillage et tout ce qui est nécessaire dans le but d'offrir un service d'enlèvement des ordures ménagères (collecte et transport), un service d'enlèvement des matières organiques (collecte et transport) ainsi qu'un service d'enlèvement des matières recyclables (collecte, transport) générées par les secteurs résidentiel et commercial situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise la mairesse Dominique Martel et la directrice générale Marie-Josée Lamothe à signer l'Entente intermunicipale de fourniture de service pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

matières organiques et des matières recyclables pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

2020.12268

14.2 Collecte de recyclage supplémentaire le 31 décembre

ATTENDU QUE ce conseil désire ajouter une collecte de recyclage à son calendrier le 31 décembre;

ATTENDU QUE le fournisseur est disposé à le faire pour une somme supplémentaire de 584,55\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre de la Ville de Bedford et autorise la dépense supplémentaire de 584,55\$.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

14.3 Avis de non-conformité compostage le 20 novembre

15. SÉCURITÉ CIVILE

15.1 Coûts du service de la Sureté du Québec 2021

Les coûts s'élèveront à 105 246.00\$ en 2021.

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17. ADMINISTRATION

2020.1269

17.1 Contrat de l'adjointe à la direction

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées au contrat de l'adjointe à la direction;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale à signer un contrat de travail avec les modifications proposées.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. AFFAIRES DIVERSES

2020.1270

19.1 Demande d'aide financière Oasis Santé mentale

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 200\$ à titre de don pour l'organisme Oasis Santé mentale;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

2020.12271

19.2 Demande d'aide financière CABBE – La Guignolée

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Éric Rioux

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 150\$ à titre de don au CABBE – La Guignolée.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

2020.12272

19.3 Demande d'aide financière Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 150\$ à titre de soutien financier à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

2020.12273

19.4 Demande d'aide financière Fondation Lévesque-Craighead

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe

APPUYÉ PAR Isabelle Laurent

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement en 2021 d'un montant de 250\$ à titre de don à la Fondation Lévesque-Craighead.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

2020.12274

19.5 Maison de la Famille : demande d'appui au Pacte Brome-Missisquoi

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à rédiger une lettre d'appui à la Maison de la famille des Frontières dans le but d'obtenir une contribution du Pacte rural et de pouvoir réaliser des travaux sur son bâtiment.

ADOPTÉE

19.6 Noël des enfants

Suite au « Noël des enfants » qui s'est tenu le 5 décembre dans une nouvelle formule de service au volant, il est mentionné que l'événement a été bien organisé et bien apprécié. Plusieurs bons commentaires ont été recueillis. Il était intéressant que cela ait lieu chez un producteur local et les publications qui ont suivi ont permis de donner une belle visibilité à d'autres entrepreneurs généreux comme M. Normandeau de l'Oeuf. On mentionne que c'était un beau travail de la part de Mme Bélair-Hamel et de Mme Lamothe, puis M. Choinière demande à ce qu'on envoie des remerciements officiels à : famille Cantin-Laroche, L'Oeuf, Geneviève Poutré et Jolène Raymond et aux pompiers du Service incendies.

2020.12275

19.7 Collecte de sapins naturels après les Fêtes

ATTENDU QUE ce conseil veut offrir un nouveau service de collecte de sapins naturels aux citoyens afin d'en disposer facilement et écologiquement;

ATTENDU QU'il y a de l'espace suffisant au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain

APPUYÉ PAR Isabelle Laurent

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les citoyens à venir porter leurs sapins naturels dépouillés de toutes décoration au garage municipal avant le 15 janvier;

QUE le conseil autorise la directrice générale et l'inspecteur municipal à prendre les dispositions nécessaires pour annoncer ce service aux citoyens et disposer des sapins correctement soit par déchiquetage ou en les apportant à la R.I.G.M.R.B.M. et d'assumer

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

les dépenses reliées à ce service.

19.8 Calendrier de l'Avent Brome-Missisquoi

2020.12276

20. CLÔTURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h36.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Marie-Josée Lamothe
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse